

**PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du LUNDI 29 septembre 2025 à 18 H. 30**

Convoquée le 22 septembre 2025  
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents

Quorum atteint

Membres présents

M. WEINBERG J., Adjoint

Mme JACOBY AM., Adjointe

M. AQUILINA D., Adjoint

M. DROUILLEAUX Ph., Adjoint

Mme LEGENDRE M

Mme TEXIER I.

Mme SCHONG E.

M. BRUNOT S.

M. EEKEN B.

**Absents excusés**

M. SCHMESSER D.

Mme LE BRETON A.

Mme BASSO M qui donne procuration à M. WAGNER Ph

M. JACQUES D. qui donne procuration à M. AQUILINA D.

**Secrétaire de Séance :** Mme JACOBY AM a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte rendu du 16 juin 2025
- Annulation de la délibération : Chasse : suppression d'une réserve et classement des terrains en zone non chassable
- Plan de protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées avis à donner
- Renouvellement de la carte d'achat public
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement 2024, présenté par la Communauté de Communes Rives de Moselle
- Informations

M. WAGNER, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue en Mairie, le procès-verbal de la réunion 16 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **ANNULATION DE LA DELIBERATION : CHASSE : SUPPRESSION D'UNE RESERVE ET CLASSEMENT DES TERRAINS EN ZONE NON CHASSABLE**

M. le Maire fait savoir que par courrier du 10 juillet dernier, le Préfet de la Moselle a fait part de la non-conformité au Code de l'Environnement de la délibération du 26 novembre 2024 relative à la suppression d'une réserve de chasse et du classement des terrains en zone non chassable.

Aussi, M. le Préfet demande que cette décision soit abrogée de manière à réattribuer le statut de réserve à ce territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- abroge la délibération n° 40/2024 du 26 novembre 2024
- réattribue le statut de réserve à ce territoire.

## **PROJET DE PLAN D'ACTION POUR UN CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE PERFORMANT SUR LE TERRITOIRE DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) des TROIS VALLEES : AVIS A DONNER**

M. WEINBERG rappelle que ce plan vise à la réduction de la pollution atmosphérique issue des installations résidentielles de chauffage bois dans les constructions neuves sur le territoire du plan de protection de l'atmosphère (PPA) des Trois Vallées, soit 106 communes concernées.

Cette mesure consisterait à n'autoriser dans les constructions neuves que l'installation et l'utilisation d'appareils performants labellisés « Flamme verte »

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Emet un avis favorable au projet de plan d'action.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CARTE D'ACHAT PUBLIC**

M. WEINBERG rappelle le principe de la Carte Achat qui est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **Article 1**

décide de doter la commune d'HAUCONCOURT d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe la Solution Carte Achat pour une durée de 3 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe est renouvelée au sein de la Commune d'HAUCONCOURT à compter du 01 octobre 2025 et ce jusqu'au 30 septembre 2028.

#### **Article 2**

La Caisse d'Epargne, (émetteur) Grand Est Europe met à la disposition de la Commune d'HAUCONCOURT les cartes d'achat des porteurs désignés.

La Commune d'HAUCONCOURT procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition de la Commune d'HAUCONCOURT 1 carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la Commune d'HAUCONCOURT est fixé à 50 000 € pour une périodicité annuelle.

#### **Article 3**

La Caisse d'Epargne Grand Est Europe s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Commune d'HAUCONCOURT dans un délai de 48 heures.

**Article 4**

Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 - 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et ceux du fournisseur.

**Article 5**

La Commune d'HAUCONCOURT créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la Commune d'HAUCONCOURT procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La Commune d'HAUCONCOURT paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

**Article 6**

La cotisation mensuelle par carte achat est fixée à 25 euros.

Une commission de 0,70 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Le taux d'intérêts des pénalités de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal, majoré de l'indemnité de frais de recouvrement fixée à 40 €uros.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT 2024, PRESENTE PAR LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES RIVES DE MOSELLE**

M. AQUILINA fait savoir que chaque membre de l'assemblée a été destinataire du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service Assainissement de Rives de Moselle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de ce rapport.

Approuve ce document.

## Informations

### Ecole

Mme JACOBY communique les effectifs le jour de la rentrée à savoir :

Maternelle : 26 élèves

### Répartition

Petite Section : 9

Moyenne Section : 6

Grande Section : 11

Primaire 32 élèves

### Répartition

CP : 5

CE1 : 4

CE2 : 6

CM1 : 8

CM2 : 9

A noter que Mme GIRARD enseignante des CP CE1 ET CE2 a été remplacée par Mme MELIGNER.

### Fresque Digue

L'association 1 Phase 2 styles a organisé un Week-end du 20 et 21 septembre dernier, la manifestation Rive Urbaine « Graffiti & Street Art. La commune a mis à disposition des artistes, le mur arrière de la digue, lequel a servi de support à cet évènement.

### Repas des Anciens

M. WEINBERG rappelle que le repas des Anciens aura lieu le dimanche 5 octobre prochain à la Salle des Fêtes. Ouverture des portes à 12 H.

## **Réunion d'Information : Prévention des Arnaques et Escroqueries**

M. WEINBERG rappelle que la commune en partenariat avec la Fédération Séniors Moselle et l'UFC Que Choisir organise une réunion publique dédiée à la prévention des arnaques et escroqueries le jeudi 9 octobre 2025 à 18 H. 30 à la salle des fêtes.

## **Travaux Ecole**

M. AQUILINA fait un point sur l'avancée des travaux de l'école.

## **Remerciements**

M. DROUILLEAUX fait part des remerciements émanant de la Ligue contre le Cancer suite à l'octroi de la subvention 2025.

## **Assemblées Générales**

M. DROUILLEAUX fait un bref compte rendu des assemblées générales de l'ASH et de l'ALCS.

## **Dispositif Riv'Adapt**

M. DROUILLEAUX fait savoir que la Communauté de Communes Rives de Moselle a mis en place un nouveau dispositif Riv'Adapt à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, lequel propose aux ménages en perte d'autonomie un soutien financier dans le cadre de l'adaptation de leur logement.

## **Clôture Terrain de Foot et boulodrome**

M. WAGNER fait savoir que les travaux relatifs à la pose de la clôture de l'enceinte sportive sont achevés.

## **Boulodrome**

Les travaux de couverture d'une partie du boulodrome vont prochainement commencer.

## **Façade arrière Mairie - Espace Municipal**

Les travaux de ravalement de la façade arrière sont pratiquement terminés.

## **Eglise**

Les travaux de nettoyage des façades de l'Eglise vont commencer prochainement.

## **CDAC pour l'Enseigne CPM**

La CDAC a donné un avis favorable à la création de l'Enseigne CPM sur le ban communal.

## **Recensement de la Population**

Suite au dernier recensement, M. le Maire fait part des chiffres communiqués par l'INSEE, à savoir

242 Foyers

33 logements vacants ou occasionnels

538 habitants.

## **Tirs Administratifs.**

M. le Maire fait savoir que les tirs administratifs jusqu'au 31 juillet ont permis d'abattre 66 sangliers et au 9 septembre 18 sangliers supplémentaires ont été prélevés.

Séance levée à 19 H. 20

La Secrétaire de Séance  
AM JACOBY



Le Maire  
Ph WAGNER

